

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DFPE 25 Subvention et convention (900.000 euros) avec la fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance au sein du Palais de la Femme (11e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à la fondation de l'Armée du Salut (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la fondation de l'Armée du Salut ayant son siège social 60, rue des Frères Flavien (20e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 900.000 euros est allouée à la fondation de l'Armée du Salut (n° SIMPA 180983) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance située 94, rue de Charonne et 44, rue Faidherbe (11e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 204, nature 20422, fonction 4, rubrique 4221, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO